

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

ADMINISTRATION DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 337 DU ... JANVIER 1980

DIFFUSION GENERALE

Clf : N -31

OBJET : - LETTRES EN PROVENANCE DE L'EXTERIEUR

- CORRESPONDANCES INTERNES
- NECESSITE D'UNE SUITE RAPIDE.

Il m'a été donné de constater qu'il n'est pas toujours donné suite, avec toute la célérité désirable

- aux lettres, requêtes, dossiers et demandes diverses de renseignements adressés au
Service par les usagers

- ni aux correspondances internes émanant de l'Autorité Supérieure, ou qui lui sont destinées.

Les réponses tardives, non justifiées par la nécessité d'effectuer de longues recherches ou d'obtenir des informations complémentaires, incitent souvent les correspondants intéressés à renouveler leur requête initiale, à téléphoner ou solliciter des rendez-vous à divers niveaux pour savoir pourquoi aucune suite n'a été réservée à leur première lettre.

Il s'ensuit des pertes de temps considérables et un surcroît de travail, à tous les échelons, qui nuisent à la bonne marche des services et pourraient à la longue tenir la réputation de l'Administration, si cette situation devait se prolonger.

J'invite instamment les responsables à prendre leurs dispositions pour donner aux

correspondances ne nécessitant aucune étude préalable, une réponse dans les 72 heures qui suivent la réception.

Pour les dossiers dont il est prévisible que l'examen exigera des recherches ou des informations plus ou moins longues à obtenir, il est recommandé d'adresser une "réponse d'attente" aux correspondants, les informant que la question posé est à l'étude.

Je suis persuadé que chacun, conscient de ses responsabilités et du désir de l'Administration de ne pas prêter le flanc à la critique, s'efforcera désormais à son niveau, de réserver une suite aussi rapide que possible aux dossiers qu'il à la charge de traiter. /-

M.K. ANGOUA -

La présente Circulaire est valable jusqu'à nouvel ordre elle s'applique immédiatement.

ABIDJAN, le 22 Décembre 1979.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

M. K. ANGOUA

AMPLIATIONS :

Chambre de Commerce Directeurs des Services Extérieurs

Chambre d'Agriculture Directeurs des Services Centraux

Chambre d'Industrie Directeur du S.E.D .

SCIMPEX Toutes Subdivisions

SIYNDINAVI Tous Bureaux

Syndicat des Transitaires Toutes Brigades.

R. A. N.

AIR-AFRIQUE

SODESUCRE

CAISSE DE PEREQUATION